



SO-PERMIS.COM – 208 rue du maréchal Joffre – 66000 Perpignan

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SO-PERMIS.COM

(Version validée en date du 23/11/2021)

## Article 1 : Désignation

Les présentes conditions générales de ventes (CGV) sont éditées par l'organisme de formation SO-PERMIS.COM, dont le siège social est situé 208 avenue du Maréchal Joffre 66000 PERPIGNAN, immatriculé SIRET : 82471544500014 , titulaire de l'autorisation d'enseigner n°E1706600010.

## Article 2 : Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les relations contractuelles entre l'école de conduite SO-PERMIS.COM et le client.

Elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par l'organisme de formation.

L'accord entre les deux parties est réputé ferme dès lors que le contrat est signé par le client et remis à l'organisme de formation par quelque moyen que ce soit (physique, courrier, mail). Le client reconnaît qu'il a bénéficié, de la part de l'organisme, des informations et conseils nécessaires, lui permettant de s'assurer que la formation lui correspond entièrement. Il s'engage alors sans réserve à adhérer aux présentes CGV ainsi qu'au règlement intérieur.

Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par l'organisme de formation, les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à la dite modification.

Les informations et/ou prix figurants sur les documents, catalogues, publicités, prospectus ou sites internet du Prestataire ne sont données qu'à titre indicatif.

L'organisation, le programme, la réalisation et la validation des formations dispensées en vue de l'obtention d'un permis de conduire ainsi que les obligations concernant l'élève sont soumises aux dispositions législatives et réglementaires spécifiques du Code de la Route et des textes d'applications correspondants.

## Article 3 : Tarifs, modalités de paiements et prise en charge

### 3.1 Tarifs (applicables au 01/07/2021)

Les tarifs sont ceux en vigueur à la date de leur consultation ; ils sont indiqués en euros, toutes taxes comprises.

L'organisme de formation SO-PERMIS.COM se réserve le droit de modifier les prix de leurs prestations à tout moment.

Ces prestations sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la signature du contrat.

Nos tarifs « formations » comprennent les supports pédagogiques nécessaires à l'apprentissage.

S'il le souhaite, l'élève peut mandater l'établissement pour accomplir les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration en vue de l'enregistrement de son formulaire de demande de permis de conduire ou de la demande d'édition du titre définitif. L'élève est avisé par l'établissement de la liste des documents à fournir pour constituer sa demande.

### 3.2 Modalités de paiements

Les paiements peuvent s'effectuer par carte bancaire, chèque, espèces ou virement selon l'une des deux options suivantes :

- Au comptant en un seul versement l'inscription;
- Un échelonnement est possible en fonction de la formule choisie;

le solde de tout compte devra être effectué 1 semaine avant la date d'examen ; dans le cas où le solde ne serait pas effectué en temps voulu, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la date d'examen.

### 3.3 Prise en charge

Dans le cas d'un financement par un OPCO, pôle emploi ou Compte Personnel de Formation (CPF). Le bénéficiaire s'engage à respecter les présente CGV afin d'assurer la bonne fin du financement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, la différence sera directement facturée au client.

## Article 4 : Conditions d'organisation

### 4.1 Formation théorique

L'élève a la possibilité de travailler le code de la route sur notre plateforme en ligne, il reçoit par mail à l'inscription un identifiant et un mot de passe ainsi que tous les conseils lui permettant d'absorber au mieux les connaissances.

Les séances de code classique se déroulent en agence et débutent à chaque heure fixe et sans rendez-vous. Il appartient donc à l'élève de se présenter un peu en avance afin de profiter pleinement de la session.

Les stages de code visios accélérés sont organisés sur 3 jours consécutifs. L'enseignant prend contact la semaine précédente, avec l'élève afin de lui communiquer les horaires ainsi que les codes d'accès à la visioconférence. L'élève doit alors se tenir à disposition pour la durée de la formation.

Dans certaines conditions l'élève a la possibilité d'acquérir des supports pédagogiques supplémentaires sous forme de livrets adaptés aux formations spécifiques.

### 4.2 Formation pratique

La formation délivrée par l'auto-école est conforme aux objectifs contenus dans le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) et permet à l'élève d'acquérir les compétences globales afin d'adopter une conduite responsable citoyenne.

Une « évaluation de départ » obligatoire sera effectuée par l'élève, permettant à l'organisme de lui proposer une durée de formation qui corresponde à ses capacités de manière objective.

Une heure de conduite en circulation se déroule généralement comme suit :

- 5 minutes : Détermination du ou des objectifs à travailler dans la séance ;
- 45 à 50 minutes : Conduite effective pour travailler les objectifs définis et évaluer les acquis ;
- 5 à 10 minutes : Bilan et commentaires pédagogiques incluant les annotations l'espace conducteur de l'application de suivi Good Deal

Le stagiaire est tenu de signer ses feuilles de présence pendant le déroulement de la formation.

Pour le bon fonctionnement de la formation, il est impératif de prévenir le bureau 48h minimums avant le rendez-vous, pour annuler ou décaler la leçon de conduite. Toute leçon de conduite non décommandée par l'élève au moins 48 heures à l'avance sera considérée comme due.

Dans le cas où vous faites un arrêt de formation durant plusieurs mois, l'organisme de formation vous relancera par mail et par téléphone. Il faudra également prévenir (au préalable si cela est prévu) de la raison de votre arrêt.

L'élève est tenu de respecter scrupuleusement les instructions délivrées par l'établissement ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours (horaires, respect des autres élèves...).

### 4.3 Outils, moyens et techniques pédagogiques

L'organisme de formation dispose de divers supports numériques (application mobile, dispositif de vidéo conférence), afin de fournir une formation dynamique et performante permettant à l'élève d'évoluer rapidement.

La formation théorique et les cours pratiques seront exclusivement assurés par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant à la catégorie enseignée.

Les véhicules utilisés seront conformes à la réglementation en vigueur.

### 4.4 En cas d'échec à l'examen

En cas d'échec à l'examen pratique et après accord sur les besoins de formation complémentaires, l'organisme de formation s'engage à représenter l'élève dans les meilleurs délais, dans la limite des places d'examen qui lui seront attribuées par l'administration.

L'élève s'engage à respecter les prescriptions pédagogiques requises et le calendrier de formation proposé.

En cas de non-respect par l'élève des prescriptions pédagogiques ou du calendrier de formation, l'auto-école se réserve la possibilité de surseoir à sa présentation aux épreuves du permis de conduire.

### 4.5 Absences

Les formations pratiques comprennent un volume d'heures minimums légal selon la formule et doit être effectué pleinement.

Comme cité à l'article 4.1 toute heure annulée sans motif ou raison valable moins de 48 heures à l'avance est due et décomptée sur les supports de suivi de l'élève et devra être refacturée afin de respecter le cadre minimum.

En cas d'absence ou d'annulation tardive à la présentation de l'examen pratique, des pénalités sur le temps de représentation seront appliqués, et la prochaine représentation sera facturée.

### **Article 5 : résiliation**

L'élève peut résilier à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse postale de l'école de conduite ou par courriel à l'adresse électronique de l'auto-école. Moyennant paiement des prestations déjà réalisées.

L'école de conduite peut résilier le présent contrat en cas de violences avérées, de mise en danger d'autrui, d'incivilités ou de manquement répétés à ses obligations des présente CGV et du contrat signé.

### **Article 6 : Garanties légales de conformité**

L'établissement de formation SO-PERMIS.COM garantit le consommateur, contre tout défaut de conformité des prestations, en termes de dates, de durées et de contenus.

Afin de faire valoir ses droits, le consommateur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer l'établissement de formation, par écrit, de l'existence de tout défaut de conformité dans un délai maximum de 7 jours à compter de sa découverte par le consommateur.

L'établissement de formation rectifiera ou réalisera de nouveau, à ses frais exclusifs, les prestations ne répondant pas aux exigences du contrat.

### **Article 7 : Confidentialité et protection des données personnelles**

De façon générale, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ainsi, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, l'élève dispose d'un droit d'accès, d'opposition, et de rectification des données le concernant, directement par lettre recommandée avec avis de réception, à l'adresse suivante :

L'élève prend acte que ses données personnelles collectées par l'école de conduite font l'objet de traitements automatisés nécessaire à l'exécution du contrat.

L'élève personne physique est le seul propriétaire des données personnelles qu'il confie à l'école de conduite.

En cas de résiliation du contrat, quelle qu'en soit la cause, les données personnelles de l'élève lui seront intégralement restituées. L'ensemble des droits des personnes physiques concernées (droit d'accès, de rectification, etc...) peuvent être exercés auprès de l'école de conduite, et l'école de conduite s'engage à se conformer à toute instruction écrite de la part de l'élève à cet égard.

Conformément à la législation européenne et française sur la protection des données personnelles (« RGPD »), pendant toute la durée du contrat et durant cinq ans après la fin du contrat, l'école de conduite garantit :

- Qu'elle a collecté et traité les données personnelles de manière licite, loyale et transparente, pour des finalités déterminées, explicites et légitimes par rapport aux prestations fournies. En conséquence, les obligations de déclaration préalable liées au traitement des données personnelles de l'élève auprès des autorités de contrôle sont à la charge exclusive de l'école de conduite ;
- Qu'elle est la seule responsable du traitement des données personnelles qu'elle collecte, saisit ou traite ;
- Qu'elle détermine seule les finalités et les moyens du traitement des données personnelles de l'élève.

Le prestataire rappelle à l'élève, qu'en application de l'article 28.3 al.2 du Règlement UE 2016/679, toute nouvelle demande de traitement des données personnelles de l'élève, qui serait susceptible d'entraîner un non-respect du « RGPD » entraîne l'obligation pour l'école de conduite d'en informer immédiatement l'élève.

Tout litige découlant de la validité, exécution, résiliation du contrat est soumis au droit français.

À défaut de solution amiable, l'élève a le droit de recourir gratuitement, dans les conditions prévues aux articles L.612-1 à L.616 et R.612 à R.616 du code de la consommation à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige l'opposant l'organisme de formation.

**Médiateur du CNPA  
50 rue Rouget de Lisle  
92150 SURESNES**

Avant de le médiateur, l'élève doit avoir saisi adresser au préalable à une réclamation écrite à l'école de conduite, et doit saisir le médiateur dans le délai d'un an maximum à compter de sa réclamation écrite

| <b>Démarches administratives et fournitures</b> |         |
|---|---------|
| Évaluation B                                    | 50,00 € |
| Frais d'inscription                             | 50,00 € |
| Démarches ANTS (demande de permis initiale)     | 30,00 € |
| Fourniture unitaire (livre de code)             | 15,00 € |
| Livret d'apprentissage                          | 2,50 €  |

| <b>Formations code</b>   |          |
|--|----------|
| <b>Accès à la plateforme e-learning</b>  |          |
| Abonnement 6 mois  | 20,00 €  |
| Stage code visio-conférence 3 jours + inclus 6 mois E-learning + démarches administratives | 299,00 € |
| <b>Accès à la salle de code</b>  |          |
| Abonnement 6 mois + inclus 6 mois E-learning + démarches administratives                   | 150,00 € |

| <b>Formations conduite voiture</b>                      |          |
|---|----------|
| 1h avec un moniteur sur boîte mécanique                 | 50,00 €  |
| Pack 5h boîte mécanique                                 | 240,00 € |
| Pack 10h boîte mécanique                                | 460,00 € |
| 1h avec un moniteur sur boîte automatique               | 57,00 €  |
| Pack 5h boîte automatique                               | 275,00 € |
| RDV préalable   | 90,00 €  |
| RDV pédagogiques (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> ) | 190,00 € |
| Accompagnement à l'examen pratique                      | 50,00 €  |

| <b>Formations conduite moto</b>    |         |
|------------------------------------|---------|
| Évaluation                         | 40,00 € |
| 1h avec un moniteur (A1 / A2 / A)  | 40,00 € |
| Accompagnement à l'examen pratique | 60,00 € |

| <b>Formations pratiques</b>   |           |
|---|-----------|
| Permis B traditionnel (20h)   | 1035,00 € |
| Permis B boîte automatique (13h)  | 850,00 €  |
| Permis AAC en boîte manuelle (Apprentissage Anticipé de la Conduite ou Conduite Accompagnée)    | 1310,00 € |
| Permis AAC en boîte automatique (Apprentissage Anticipé de la Conduite ou Conduite Accompagnée) | 1100,00 € |
| Permis A1/A2  | 700,00 €  |
| Permis BE (10h)   | 800,00 €  |
| Formation B96 + modification permis (7h)  | 350,00 €  |
| Formation AM + fabrication du permis (8h)   | 260,00 €  |
| Formation AM (voiture sans permis) + fabrication du permis (8h)                                 | 400,00 €  |
| Formation 125cm3 (7h)   | 250,00 €  |
| Formation passerelle A + modification permis (7h)   | 290,00 €  |